Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251216-25_56-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
02.99.42.03.33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 19/12/2025
Et
Publication ou notification du : 19/12/2025

L'an 2025, le 16 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2025.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. LE MERLUS François, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, M. COUGOULAT Erwann, M. MOULARD Hugues, M. GANDON Bruno, M. SOUTIF Olivier, M. BIDAN Jean-François, M. SOUCANY David, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : Mme GALLERAND Anne – Cécile à M. MOULARD Hugues.

Absents : Mme VALLEE Nadine, Mme LAMORT Emmanuelle, Mme LECOUF-HUBLART Delphine, Mme THIBAULT Caroline, M. SOREL Anthony.

25-56 – FINANCES – RESTAURANT MUNICIPAL– DEVIS FOUR ET ÉQUIPEMENTS DIVERS

Dans le cadre du renouvellement des équipements de la cuisine centrale du restaurant municipal, il convient :
1 - de remplacer un four
2 – de renouveler et acquérir des équipements divers

1 – Remplacement du four
Le restaurant est équipé de 2 fours mixtes de 10 étagères chacun, dont les achats datent de l'ouverture du restaurant.
Il convient de les remplacer à l'identique (en particulier pour les dimensions, et la puissance électrique) compte tenu de leur obsolescence.

L'un a déjà été remplacé au mois de septembre 2025
Il est proposé de remplacer le second four.
Il s'agit d'un four mixte Combi Classic 10-1-1 en version électrique.

Un devis a été demandé par la cheffe de cuisine à la société SNCP de la Chapelle des Fougeretz (35), pour un coût total de 9741,91 € HT (soit 11 690,29 € TTC), installation comprise.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251216-25_56-DE

2- Renouvellement et acquisition des équipements divers

La cheffe demande la complétude et le renouvellement d'équipements divers (Chariot, fouet pour collectivité, bacs, éplucheurs, couteaux, balance ….)
La liste complète a été communiquée en annexe.

Le devis effectué par la cheffe auprès de la société « grand déstockage / Chomette), est d'un coût de 4443,32 € HT (soit 5332 € TTC)

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE REMPLACER le four décrit pour le coût de 9 741.91 € HT (soit 11 690.29 € TTC**
- **DE RENOUVELER ET D'ACQUÉRIR des équipements divers pour le coût de 4 443.32 € HT (soit 5 332.00 € TTC). Ces achats seront portés sur le budget annexe du restaurant municipal en section d'investissements**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à ces achats et à signer tous les documents se rapportant à ces achats.**

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire, Didier LE CHÉNÉCHAL